

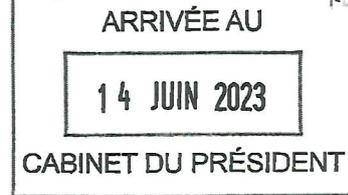


ALSACE  
ÉCOLOGISTE  
CITOYENNE  
et SOLIDAIRE

Conseil Départemental, Séance Publique  
19 juin 2023

MANDAT 2021-2028

AMENDEMENT



Rapport N° CD-2023-3-7-2  
N° applicatif 5888

**Exposé sommaire - Favoriser le fauchage des bords de route plutôt que le broyage**

La technique de broyage des végétaux en bord de route tue 35 à 100% des invertébrés. Compte tenu de cet effet néfaste sur la biodiversité, il est proposé d'acter le non-recours à cette technique par la Collectivité européenne d'Alsace sur les abords des routes départementales.

**Amendement : PAGE 4 - 4.Evolutions**

*" Les principales évolutions de la politique de fauchage par rapport à celles existantes, visant notamment à réduire les surfaces à faucher, sont : "*

**AJOUTER :**

- *" Le non-recours à la technique de broyage des végétaux "*

Et appliquer la même modification dans le Dossier d'Organisation du Fauchage en annexe.

Amendement déposé par M Damien FREMONT pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

Damien FREMONT